



AVIS PUBLIC EST donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette :

QUE le Règlement numéro 22-536 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour remplacer le chapitre 11 sur l'affichage et,

QUE le Règlement numéro 21-539 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour prévoir des dispositions pour les garages pour triplex

ont reçu leur certificat de conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains le 22 décembre 2021.

Ces règlements entrent en vigueur en date du 10 janvier 2022.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 10 janvier 2022

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 10 janvier 2022 minimalement aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 janvier 2022.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale